



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER PLANIFIE FORER CET ÉTÉ DES CIBLES DE HAUTES PRIORITÉS À CUIVRE ET OR À CHIBOUGAMAU, QUÉBEC

Toronto, Ontario – 03 mai 2023 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer sa planification de forages sur plusieurs cibles à cuivre et or de haute qualité à l'intérieur du camp central de Chibougamau, Québec (Figure 1). Le programme de forage est prévu débiter à la fin du mois de juin.

Cibles de forage de haute priorité :

Jaculet (Figure 2)

La mine Jaculet qui est située à 2.5 kilomètres par route de l'usine de Copper Rand, a été en opération de 1960 à 1971. Cette dernière a produit un total de 1 091 000 tonnes de minerai à 1,84% Cu, 1,44 g/t Au et 6,85 g/t Ag (20,074 tonnes de cuivre et 1,57 tonne d'or)¹. Le gisement de Jaculet a été miné jusqu'à une profondeur de 366 mètres (1 200 pieds) et le puits a été approfondi jusqu'à la profondeur de 500 mètres (1 600 pieds) en 1972. Le système minéralisé de Jaculet est formé de deux zones de cisaillement distinctes connues sous les noms de Zone 1 et Zone 2. Ces deux zones sont ouvertes en profondeur, car il n'y a eu que très peu de développement et de travaux d'exploration en dessous de 366 mètres.

Deux trous de forage, qui ont été faits à partir de la surface en 1956 par la compagnie Chibougamau Jaculet Mines Ltd., ont intercepté la Zone 1 à une profondeur verticale de 400 mètres. Le forage V17 ainsi que le forage V17A (qui est une branche du trou V17 fait à l'aide de coins de déviation et qui est situé à environ 50 mètres à l'est) ont intercepté **4,55% Cu et 0.86 g/t Au sur 6.7 mètres et 4,25% Cu et 0.59 g/t Au sur 6,4 mètres**, respectivement.

Doré Copper planifie forer deux de trous pour un total de 1 300 mètres. Le premier forage a pour but de tester l'extension potentielle en profondeur de la zone 1, en dessous des intersections des trous V17 et V17A. Le second trou testera l'extension en profondeur d'une autre veine minéralisée localisée à 400 mètres plus à l'ouest.

Le gisement de Jaculet est défini par deux zones de cisaillement subparallèles distinctes, connues sous le nom de Zone 1 et Zone 2 qui sont séparées d'environ 200 mètres l'une de l'autre. À l'intérieur de ces zones, les veines minéralisées s'étendent typiquement de 91 à 137 mètres de longueur. La Zone 1 s'étend sur environ 500 mètres et a une direction moyenne de 290° avec un pendage vers le nord qui varie entre de 55° à la verticale. La minéralisation de la Zone 1 est composée de chalcopryrite et de pyrite mineure dans l'anorthosite gabbroïque cisillée et altérée. La Zone 2 s'étend sur environ 670 mètres de long et est orientée à 80° avec un pendage de 80 à 85° vers le sud. La minéralisation consiste en des filonnets de pyrite avec des lentilles erratiques de chalcopryrite associées à de la sidérite, de la séricite et du chloritoïde.

Cedar Bay : Extension de la Zone Sud-Ouest (Figure 3)

La Zone Sud-Ouest, qui est située à 300 mètres au sud-ouest de la zone principale de Cedar Bay, a été partiellement développée par Campbell Chibougamau Mines Limited jusqu'au niveau de 200 mètres (650 pieds) et ce, jusqu'à la limite de sa propriété avec Patino Mining. L'extension potentielle de la Zone Sud-Ouest de Cedar Bay vers le sud-est n'a jamais été testée par Patino Mining ainsi que par les sociétés suivantes qui ont contrôlé ce secteur. Le cisaillement de la Zone Sud-Ouest reste donc, inexploré sur une longueur totale de 800 mètres et ce, jusqu'à la faille du Lac aux Dorés.

Doré Copper prévoit de forer deux trous à partir du même site de forage pour un total de 1 500 mètres afin de tester l'extension potentielle vers le sud-est de la Zone Sud-Ouest de Cedar Bay.

La mine Cedar Bay a été exploitée de 1958 à 1990 et a produit 3,9 millions de tonnes à une teneur de 1,56 % Cu et 3,22 g/t Au¹. Le minerai a été traité à l'usine de Copper Rand qui est située à 5 kilomètres de la mine de Cedar par la route. Le gisement a été exploité jusqu'à une profondeur de 670,5 mètres et le puits existant s'étend jusqu'à une profondeur de 1 036 mètres. Doré Copper, a réalisé quatre sondages (incluant les trous faits par coins de déviation) totalisant 4 842 mètres en 2018 et a rapporté une ressource indiquée de 130 000 tonnes à 9,44 g/t Au et 1,55 % Cu, et une ressource inférée de 230 000 tonnes à 8,32 g/t Au et 2,13 % Cu (date d'entrée en vigueur du 31 décembre 2018)². Au cours de l'année 2020, la Société a réalisé 9 025 mètres de forage et a prolongé avec succès un certain nombre de lentilles minéralisées (les 10-20A et 10-20B).

Figure 1. Vue en plan de la propriété Copper Rand montrant les cibles Jaculet et Cedar Bay SO

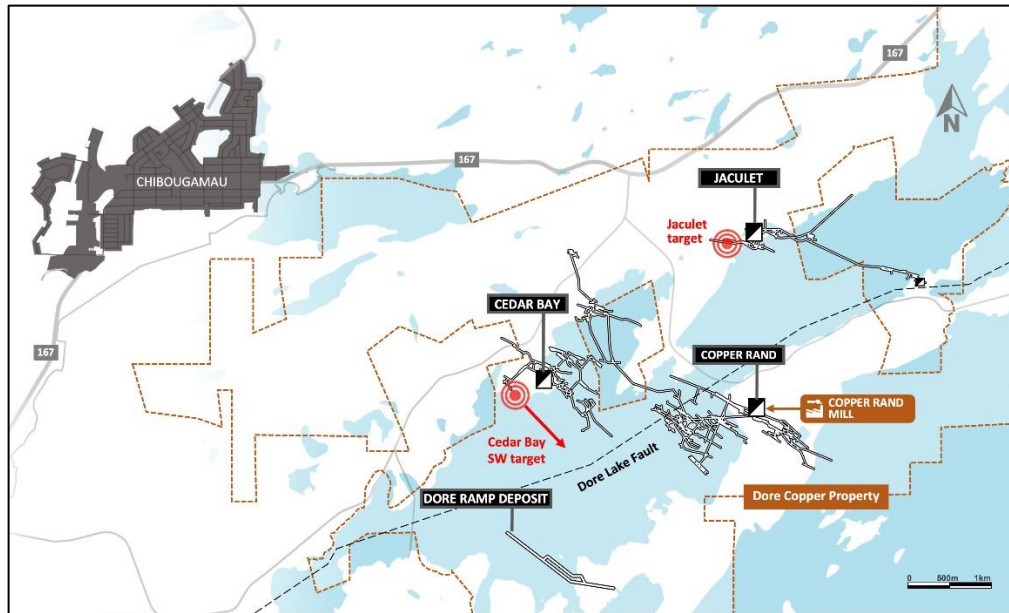


Figure 2. Vue en plan et coupe longitudinale de la cible Jaculet

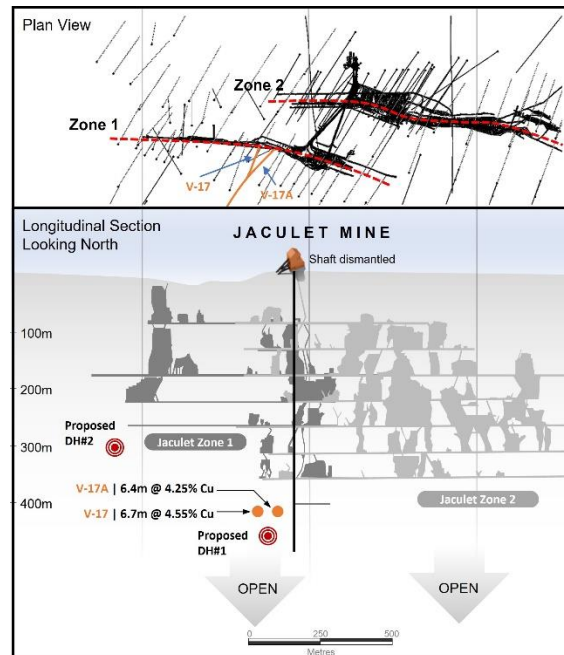
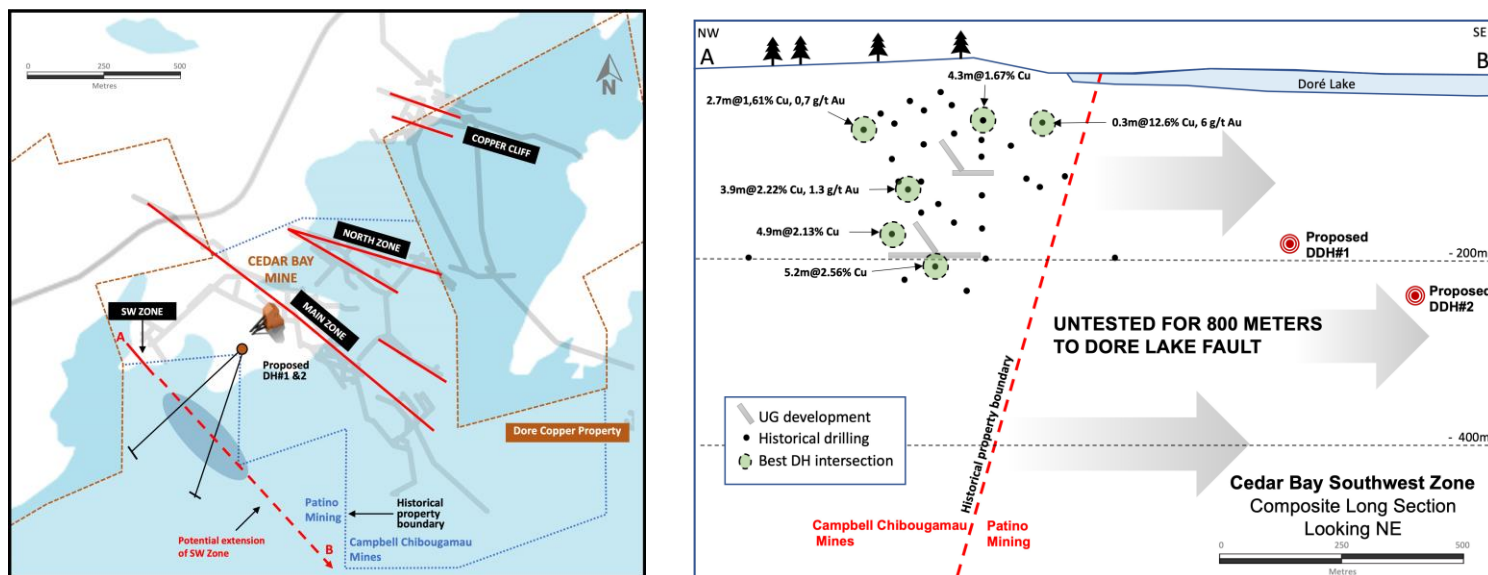


Figure 3. Vue en plan et coupe longitudinale montrant l'extension de la Zone Sud-Ouest de Cedar Bay



Personne Qualifiée

Sylvain Lépine, M. Sc., géo., MBA, vice-président à l'exploration de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé l'information technique contenue dans ce communiqué de presse.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand². La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or³. Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel :

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/DoreCopperMiningCorp)
Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)
Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

1. Sources pour les productions historiques : Lacroix, S., Doyon, M., Perreault, S., Nantel, S., Gaudreau, R., Dussault, C., and Morin, R., 1997, Rapport des géologues résidents sur l'activité minière régionale en 1996: Ministère des Ressources naturelles du Québec Report DV97-01, 102 p.
2. Rapport technique intitulé « Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le

- « Règlement 43-101 »). Le rapport a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultant pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.
3. Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963–989 - Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Les énoncés prospectifs spécifiques au présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, l'objectif de devenir le prochain producteur de cuivre au Québec avec une cible de production initiale de plus de 50 Mlb d'équivalent en cuivre annuellement, la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation en étoile, et l'exécution d'une étude de faisabilité.

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.